

1. PREAMBULE ET OPPOSABILITE

Le site web www.finexkap.com et les APIs (Application Programming Interface) associées sont la propriété exclusive de la société Finexkap SAS, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 193, rue de Bercy, tour Gamma A, 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 788 592 889, au capital social de 1.034.799,00 euros, et dont le numéro TVA intracommunautaire est FR89 788 592 889 (ci-après dénommée « Finexkap »).

Le site et les APIs sont mis à disposition par Finexkap SAS à sa filiale Finexkap AM SAS, société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 193, rue de Bercy, tour Gamma A, 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802 023 432, au capital social de 4.701.000 euros.

(ci-après dénommée « Finexkap AM »). Finexkap AM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000044 (<http://www.amf-france.org>).

MALT, Finexkap et Finexkap AM ont noué un partenariat aux fins de permettre aux entreprises, en ce y compris les travailleurs indépendants et freelances, inscrites sur la plateforme de MALT, qui le souhaitent, d'obtenir une offre de financement sur les créances commerciales éditées depuis la plateforme MALT.

Le service de financement proposé par Finexkap AM à travers la plateforme opérée par MALT est accessible au travers des APIs uniquement.

L'entreprise, quel que soit son statut, qui souhaite utiliser ce service de financement est supposée avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du service de financement proposé par Finexkap AM à travers la plateforme opérée par MALT.

Elles ont vocation à constituer la règle que doit respecter toute entreprise sollicitant le service de financement proposé par Finexkap AM à travers la plateforme opérée par MALT (ci-après l' « utilisateur »).

Pour les besoins des présentes conditions générales, lorsque les services fournis par Finexkap AM sont fournis par un partenaire de Finexkap AM, notamment une société de gestion de portefeuille tierce, Finexkap AM est réputée désigner Finexkap AM et le partenaire concerné.

2. ACCES ET CONTENU

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et s'engage à en respecter les dispositions.

Ces conditions générales ont vocation à régir le service de financement proposé par Finexkap AM à travers la plateforme opérée par MALT uniquement et prévalent sur les conditions générales d'utilisation du site web www.finexkap.com validées, préalablement ou ultérieurement, par l'utilisateur.

L'utilisateur de la plateforme opérée par MALT qui souhaite utiliser le service de financement proposé par Finexkap AM reconnaît qu'il n'a fait l'objet d'aucun démarchage bancaire et financier aux fins d'accéder service de financement proposé par Finexkap AM. Notamment, l'utilisateur de plateforme opérée par MALT reconnaît que les informations de nature commerciale communiquées par Finexkap ou ses partenaires au sujet des services de financement proposés par Finexkap AM par l'intermédiaire de la plateforme opérée par MALT sont des informations de nature publicitaire au sens de l'article L.341-2 11° du Code monétaire et financier.

L'utilisateur reconnaît par ailleurs avoir sollicité de sa propre initiative un accès au service de financement proposé par Finexkap AM à travers la plateforme opérée par MALT et que toute utilisation des services du service de financement est effectuée de sa propre initiative sans y avoir été incité par un quelconque démarchage bancaire et financier.

L'accès au service de financement proposé par Finexkap AM est libre.

Toutefois, le service de financement proposé par Finexkap AM depuis la plateforme MALT n'est accessible qu'au moyen des APIs dont l'accès est protégé par des codes d'accès mis à la disposition de MALT. MALT est l'unique titulaire des codes d'accès. Ses codes d'accès sont personnels et confidentiels et aucune opération ne peut être effectuée sans ces codes d'accès.

L'utilisateur reconnaît qu'il a pris la décision, en pleine connaissance de cause et sans y avoir été incité par un quelconque démarchage bancaire et financier, de financer, sous réserve de l'acceptation par Finexkap AM, l'ensemble de ses factures éligibles, existantes et futures, émises à travers la plateforme MALT grâce au service de financement proposé par Finexkap AM. Dans ce cadre, et dans la mesure où le service de financement n'est accessible qu'au moyen des APIs dont l'accès est réservé à MALT, l'utilisateur reconnaît avoir donné un mandat désignant la société MALT en qualité de mandataire, valide et opposable, aux fins de réaliser en son nom et pour son compte et sous sa responsabilité, toutes les formalités nécessaires aux opérations de cession de ses factures émises à travers la plateforme opérée par MALT auprès de Finexkap AM, en ce y compris la signature des contrats et la gestion des démarches nécessaires à la bonne exécution des opérations de cession de créance.

Ce mandat est donné à la plateforme MALT sans aucune rémunération ni autre avantage économique conféré(e) à la plateforme MALT, que ce soit par l'utilisateur, Finexkap ou Finexkap AM, et n'entre donc pas dans le champs de l'article L. 519-1 du Code monétaire et financier.

Conformément aux stipulations prévues dans ce mandat, l'utilisateur autorise la levée des clauses de confidentialité vis-à-vis du cessionnaire des factures et accepte que toutes les informations relatives aux opérations de cession des factures émises à travers la plateforme MALT soient échangées entre Finexkap AM et la société MALT, agissant au nom et pour le compte de l'utilisateur, à travers les APIs.

L'utilisateur s'interdit de contester la validité et l'opposabilité de ce mandat.

En application de la réglementation en vigueur, dans le cadre de ses diligences relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, Finexkap AM demandera aux utilisateurs des documents et informations complémentaires.

L'utilisateur s'engage, lorsque cela lui est demandé, à ne renseigner que des informations le concernant, complètes, exactes et à jour.

Les informations et données personnelles collectées par Finexkap AM par le biais de MALT seront utilisées par les équipes dédiées de Finexkap AM aux fins, notamment, de :

- permettre à l'utilisateur de soumettre une demande de financement à Finexkap AM ;
- permettre à Finexkap AM de traiter les demandes de financement ;
- d'une manière générale, permettre à l'utilisateur d'accéder, à travers la plateforme MALT, à l'ensemble du service de financement proposé par Finexkap AM.

L'éligibilité des factures soumises et l'octroi par Finexkap AM d'une offre de financement sont conditionnés à :

- la réception de l'ensemble des documents et informations nécessaires au traitement par Finexkap AM de la demande de financement ;
- le respect des critères financiers et extra-financiers fixés par Finexkap AM ;
- l'obtention de l'agrément de l'assureur-crédit auprès duquel Finexkap AM a souscrit un contrat d'assurance-crédit ; et
- la signature des contrats et bordereaux de cession.

L'accès au service de financement des factures éditées depuis la plateforme MALT proposé par Finexkap AM n'étant accessible qu'au travers de la plateforme MALT au moyen des APIs, l'utilisateur ne dispose d'un accès électronique à son espace personnel qu'à travers son mandataire.

L'utilisateur peut néanmoins accéder à l'ensemble des informations et documents contenus dans son espace personnel, sans frais, directement auprès de Finexkap AM en adressant sa demande par courrier électronique accompagné de la copie d'un titre d'identité signé à info@finexkap.com.

Finexkap et Finexkap AM ne sauraient être responsable :

- de la qualité du service, le service étant proposé « en l'état » ;
- de la perturbation de l'utilisation du service de financement ;
- de l'impossibilité d'utiliser le service de financement ;
- des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des utilisateurs et à leurs données ;
- de l'atteinte aux droits des utilisateurs de manière générale.

Finexkap et Finexkap AM mettent tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations ou des outils disponibles et vérifiés mais ne sauraient être tenues pour responsables des erreurs, d'une absence de disponibilité des fonctionnalités ou de la présence de virus.

Le service de financement proposé par Finexkap AM à travers les APIs est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'éditeur des APIs ne saurait, toutefois, être tenu pour

responsable des discontinuités des APIs et de ses services, qu'elles soient volontaires ou non. En outre, pour des raisons de maintenance, l'éditeur des APIs pourra interrompre son service et s'efforcera d'en avertir préalablement la plateforme MALT.

Finexkap et Finexkap AM font appel à des sources fiables, afin que les renseignements accessibles depuis les APIs soient exacts et régulièrement tenus à jour. Cependant, Finexkap et Finexkap AM ne sauraient garantir l'exactitude, la complétude, l'actualité des informations diffusées sur la plateforme opérée par MALT et ne peuvent aucunement être tenues responsables de tout préjudice pouvant être causé par l'utilisation de cette plateforme.

Les informations fournies par Finexkap et Finexkap AM par l'intermédiaire de son mandataire le sont à titre indicatif et ne sauraient dispenser l'utilisateur d'une analyse complémentaire et personnalisée.

En conséquence, l'utilisateur reconnaît utiliser ces informations sous sa responsabilité exclusive.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser les services de financement ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il pourra avoir accès que pour des raisons personnelles ou professionnelles et dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

L'utilisateur s'engage à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique du système informatique de Finexkap, Finexkap AM et / ou des autres utilisateurs.

L'utilisateur s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal système informatique de Finexkap ou Finexkap AM.

3. Opérations de cession de créances commerciales

Une fois l'utilisateur inscrit, il a accès aux solutions de financement de ses créances commerciales éditées depuis la plateforme opérée par MALT.

Pour ce faire, l'utilisateur, représenté par son mandataire, doit alors communiquer à Finexkap AM l'ensemble des informations, documents, autorisations, déclarations et garanties qui lui sont demandés.

Afin d'améliorer le traitement de sa demande par Finexkap AM, l'utilisateur, par l'intermédiaire de son mandataire, pourrait être également invité à fournir des informations et documents complémentaires permettant d'affiner l'analyse crédit.

L'utilisateur s'engage à fournir à Finexkap AM, en temps utile, l'ensemble des informations, documents, autorisations, déclarations et garanties de toute nature qui pourraient lui être demandés dans le cadre du processus d'analyse crédit. L'ensemble des informations, documents, autorisations, déclarations et garanties communiqués par l'utilisateur et / ou son mandataire sont réputés être exacts et conformes et n'avoir subi

aucune modification ou altération par rapport à l'état dans lequel ils sont fournis à Finexkap AM.

Pour être potentiellement éligibles aux services prestés par Finexkap AM, les créances doivent :

- être éditées à travers la plateforme opérée par MALT ;
- être émises à l'encontre de débiteurs répondant aux critères financiers et extra-financiers posés par Finexkap AM et vérifiés périodiquement par elle ;
- être non échues ;
- comporter les mentions obligatoires prévues par la législation française ;
- être certaines, liquides et exigibles ;
- ne pas avoir été préalablement cédées à un tiers ou apportées en garantie;
- n'avoir subi aucune modification depuis l'émission des factures correspondantes, de sorte à ce que toutes les informations contenues dans les factures d'origine demeurent valides ;
- dans le cas où elles feraient l'objet d'une assurance-crédit ou d'une autre garantie, auraient fait l'objet d'une renonciation par l'utilisateur de cette assurance crédit ou garantie suite à la cession des créances correspondantes ;
- avoir été validées et certifiées conformes par le débiteur ;
- être non litigieuses, ne pas être susceptibles d'imputations d'avoirs, de ristournes ou de réductions de prix d'aucune sorte ; et
- ne pas être susceptibles de faire l'objet par les débiteurs concernés d'une quelconque exception leur permettant de se prévaloir d'un droit à régler le montant des créances correspondantes en compensation avec une ou plusieurs créances dont le client serait redevable en leur faveur.

A compter de la réception par Finexkap AM de l'ensemble des informations, documents, autorisations, déclarations et garanties de la part de l'utilisateur représenté par son mandataire et sous réserve que les factures proposées respectent bien les critères susmentionnés, Finexkap AM étudie la demande de financement de l'utilisateur et indique à son mandataire, par l'intermédiaire des APIs, l'acceptation ou le refus de Finexkap AM d'acquiescer tout ou partie des créances qui lui ont été soumises.

Dans l'affirmative, l'utilisateur, par l'intermédiaire de son mandataire, est ainsi notifié qu'une offre de cession de créances est disponible.

Il est néanmoins précisé que l'offre de cession reste conditionnée à l'obtention de l'agrément de l'assureur-crédit auprès duquel Finexkap AM a souscrit un contrat d'assurance-crédit; obtention qui ne pourra être obtenue que postérieurement à l'acceptation de l'offre par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'utilisateur.

A réception de cette offre, le mandataire de l'utilisateur dispose d'un délai de 7 jours pour indiquer de manière expresse son acceptation ou son refus à travers les APIs.

En cas de validation, le mandataire de l'utilisateur doit signer électroniquement, au nom et pour le compte de l'utilisateur, à la première demande de cession de créances le contrat-cadre de cession de créances et à chaque cession le bordereau de cession.

Finexkap AM transmettra un exemplaire des contrats au mandataire de l'utilisateur.

A tout moment, en ce y compris postérieurement à la cession, Finexkap AM sera en droit de demander à l'utilisateur et/ ou son mandataire toute information raisonnablement nécessaire à la gestion et au recouvrement ou encore à la bonne gestion du contrat d'assurance-crédit souscrit par Finexkap AM. L'utilisateur et son mandataire s'engagent à fournir toute information ainsi demandée dans les meilleurs délais.

4. INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le site web édité par Finexkap a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

L'utilisateur est notamment informé qu'en application de l'article 32 de la loi Informatique et libertés, Finexkap, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités :

- la gestion de l'accès et du fonctionnement du service ;
- la gestion et le suivi de la relation client, utilisateur et prospect ;
- la proposition de solutions de cession de créances ;
- la mise en relation de l'utilisateur avec un organisme de titrisation ;
- l'analyse, le reporting et les statistiques ; et
- la prospection commerciale.

L'utilisateur atteste qu'il est également en conformité avec la réglementation Informatique et libertés ; la responsabilité de Finexkap ne pouvant en aucun cas être recherchée à ce sujet.

La création d'un compte client nécessitent la communication par l'utilisateur de données à caractère personnel. L'utilisateur s'engage à ce titre à ne communiquer que des informations loyales et licites. Il tiendra informé Finexkap de tout changement de ces informations.

Les données obligatoires sont collectées via la plateforme opérée par MALT. En l'absence de ses données ou si les informations fournies sont erronées, Finexkap AM ne pourra pas traiter la demande qui lui est faite. Les données sont destinées aux services habilités de Finexkap AM ses prestataires sous- traitants et partenaires respectifs, ou de manière générale aux entreprises tierces proposant des solutions pouvant intéresser l'utilisateur. De plus, certaines des données collectées pourront être communiquées à des partenaires commerciaux et contractuels à des fins d'enquête, d'analyse et de prospection commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, l'utilisateur dont les données à caractère personnel auront été collectées dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles qui le concernent lorsque celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

L'utilisateur dispose également d'un droit d'opposition au traitement des données pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

L'utilisateur dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à de telles fins.

L'utilisateur peut exercer ses droits par courrier électronique accompagné de la copie d'un titre d'identité signé en s'adressant à info@finexkap.com.

Par ailleurs, Finexkap AM informe les débiteurs des utilisateurs souhaitant céder leurs créances commerciales à Finexkap AM, qu'elle collecte des données à caractère personnel les concernant et qu'en application de la réglementation, ils disposent également des droits que la loi du 6 janvier 1978 leur confère.

L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la violation de celle-ci étant passible de sanctions pénales. Il doit notamment s'abstenir, s'agissant des informations à caractère personnel auxquelles il accède ou pourrait accéder, de toute collecte, de toute utilisation détournée d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

5. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

La loi française est applicable tant pour les règles de forme que de fond. TOUT LITIGE DECOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'UTILISATION DU SERVICE DE FINANCEMENT A TRAVERS LA PLAFORME MALT RELEVRA DE LA COMPETENCE DES JURIDICTIONS FRANÇAISES.

6. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES

Finexkap se réserve le droit de modifier et d'actualiser les présentes conditions générales d'utilisation à tout moment et sans préavis. L'utilisateur est donc invité à les consulter régulièrement.

Date de la dernière mise à jour : 23 avril 2018.